

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

BELGIQUE
La Libre

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



DH
LES SPORTS⁺

aille la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort

ACTV
ANTENNE CENTRE TELEVISION

Revue de presse du vendredi 24 juillet 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE
NOUVELLE



Bouchez défie le projet de Vandenbroucke sur les vapes

POLITIQUE

La société Hexa craint de mettre la clé sous la porte si le projet du ministre de la Santé passe en l'état. Le président du MR la soutient

Avec leurs arômes attractants, les vapoteuses sont délibérément conçues pour inciter les jeunes à fumer. C'est inacceptable et cela doit cesser."

En déclarant ceci le 30 avril dernier, le ministre fédéral de la Santé, Frank Vandenbroucke (Vooruit), ne se doutait sans doute pas de la terreur qu'il allait provoquer chez les dirigeants de l'entreprise Hexa. Cette boîte anversoise, qui emploie plus de 120 personnes et fournit des centaines de magasins en Belgique, est leader dans le domaine de la cigarette électronique.

Hexa vend une trentaine d'arômes différents. La firme fait partie de Thiribe, qui vend plus de 300 arômes différents sur sa plateforme EHALE. Ce sont tous

belge. Pour le socialiste, il ne devrait en rester qu'un: le goût tabac.

■ Perte d'activité

Pour les frères Rijkers, ce serait le couperet. La fratrie a fondé Hexa/Thiribe en 2014. À ses débuts, l'entreprise produisait en Chine, puis elle a investi des millions pour relocaliser sa production à Schelle. Leurs vapoteuses sont partout. Même le président de Vooruit, Conner Rousseau, en possède une. Pourtant, si Hexa ne devait plus produire que l'arôme tabac, la majeure partie de ses activités devrait cesser.

"L'arôme tabac ne représente qu'environ 2% de nos activités", explique Cédric Rijkers, Chief Product Officer. "On serait obligés de ré-

viser la liste des molécules autorisées et si restrictive que notre arôme n'aura plus le goût du tabac. Cette loi va détruire notre entreprise et l'État n'y gagnera rien."

■ Contre les flexi-jobs

La proposition du ministre de la Santé n'a pas encore achevé son parcours législatif. Elle n'en est qu'à sa première lecture au gouvernement, mais il est prévu qu'elle entre en application le 1^{er} septembre 2028. Cette première validation résultait en réalité d'un compromis politique. Le MR avait donné son accord en échange d'une validation, en deuxième lecture, de la loi sur les flexi-jobs, portée par David Clarinval (MR), ministre de l'Économie. Il reste donc deux années de négociations qui pourraient donner une autre saveur à la loi.

Inquiets pour la suite, les frères Rijkers ont pris contact avec le monde politi-

sensible à leurs appels au secours. "Certains se cachent derrière des considérations hypocrites. Parce qu'une entreprise fabrique des vapes, ce ne serait pas bien et il ne faudrait pas la promouvoir", commente le libéral, venu visiter les 4.000 m² de hangars où sont assemblées les cigarettes électroniques. "Je préférerais que les gens ne fument pas, qu'ils n'aient pas recours aux vapes ni même à des sachets de nicotine, mais tant qu'ils le font, je préfère que ce soit via des entreprises belges, que ce soit des produits contrôlés par l'État et sur lesquels l'État perçoit des accises. Ce sont des entrepreneurs, pas des criminels."

■ "Logique puritaine"

L'accord de gouvernement prévoit de rendre le vapotage moins attractif, mais il n'implique pas de suivre une logique aussi restrictive que celle souhaitée par le ministre de la Santé. Le MR consent donc à

pour dire que les magasins de vapes devraient adopter une apparence moins attirante avec, par exemple, des devantures moins colorées et des emballages plus discrets.

Bouchez: "Frank Vandenbroucke suit une logique puritaine"

Le président du MR ne va pas s'opposer au projet du ministre socialiste lorsque le sujet reviendra à la table du gouvernement mais il espère lui faire revoir l'ampleur de son ambition. Selon lui, Frank Vandenbroucke suit "une logique puritaine".

Erik Van Olmen est du même avis. Directeur général de Perstablo, la fédération professionnelle flamande des marchands de journaux, de tabac et de jeux, il affirme que le marché de la vape est porté par

ces arômes que le ministre Vandenbroucke voudrait voir disparaître du marché

duire nos équipes de 120 à 5 personnes. Ce n'est pas un marché rentable. D'ailleurs, la

que. Jusqu'à présent, seul le président du MR, Georges-Louis Bouchez, s'est montré

réduire le nombre d'arômes autorisés à la vente. Il est également d'accord

un demi-million de consommateurs en Belgique. Si l'État suit l'exemple des Pays-Bas, ces consommateurs se tourneront vers la vente en ligne, ce qui pénalisera les centaines de libraires belges. "Les vapeurs iront chercher leurs produits dans le commerce illégal, alors que c'est précisément ce que nous voulons éviter."

"Le Conseil supérieur de la santé affirme que les vapes sont moins nocives que les cigarettes", rajoute Georges-Louis Bouchez. "Il ne préconise pas leur interdiction, mais plutôt leur encadrement et la prévention. Aux Pays-Bas, les études montrent que 85% des jeunes continuent de consommer des arômes interdits via des ventes en ligne depuis la Chine. Face à ces éléments, j'invite simplement mes collègues à avoir une discussion rationnelle et non dogmatique."



■ "Ce ne sont pas des criminels", déclare Georges-Louis Bouchez en visitant les locaux d'Hexa. © BERNARD DEMOULIN

Gauvain Dos Santos

La cartographie des logements insalubres est jugée conforme par la ministre wallonne

MONS

Cécile Neven (MR) estime que l'outil peut être intéressant s'il est utilisé à bon escient et complémentarément à d'autres

En rendant publiques les adresses des logements frappés d'un arrêté d'insalubrité, la Ville de Mons avait suscité quelques interrogations, notamment en matière de respect de la vie privée. La ministre wallonne du Logement, Cécile Neven (MR),

estime toutefois que ce dispositif est conforme au cadre légal, tout en rappelant certaines conditions.

Mise en place il y a quelques semaines par la Ville de Mons, cette carte interactive accessible sur la plateforme Open Data reprend les logements décl-

rés insalubres sur le territoire communal. L'objectif affiché est de lutter contre les marchands de sommeil en informant les candidats locataires et en évitant que des biens interdits à la location ne soient remis discrètement sur le marché.

Interrogée sur la légalité de cette initiative par Chris Massaki (MR), député montois, la ministre wallonne confirme que le dispositif "peut s'entendre comme un outil visant à assurer davantage de transparence en matière d'arrêtés de police et à informer les candidats locataires de la situation admi-

nistrative des biens concernés. Cette carte ne reprend que l'adresse du bien et la date à laquelle l'arrêté a été pris, soit bien moins d'informations que l'arrêté de police n'en contient lui-même."

■ Une condition essentielle : maintenir la carte à jour

Dès lors, "vu la publicité des arrêtés de police eux-mêmes, d'une manière générale, ce dispositif ne paraît pas contrevenir aux règles relatives au respect de la vie privée ou de la protection des données". La ministre insiste toutefois sur un point. "Il convient que ce dispositif soit actualisé très régulièrement afin que des logements rénovés n'y restent pas erronément alors que l'interdiction de location aurait été levée."

Elle considère cette cartographie comme "un outil d'information intéressant", tout en rappelant qu'elle ne peut constituer, à elle seule, une réponse suffisante face aux marchands de sommeil.

■ Poursuivre le suivi des propriétaires

La Ville de Mons avait présenté cette carte dans le cadre d'un arsenal plus large de lutte contre l'insalubrité. L'échevine du Loge-

ment, Céline De Bruyn (PTB), expliquait vouloir empêcher que des propriétaires peu scrupuleux relouent des logements pourtant interdits d'occupation, tout en renforçant la collaboration avec la police, le parquet et le CPAS pour accompagner les victimes et poursuivre les contrevenants.

Pour la ministre, les communes doivent également poursuivre leurs efforts afin que les logements concernés soient effectivement rénovés. "Il est indispensable que les villes et communes mènent des actions pour que les logements interdits d'occupation soient rénovés et remis sur le marché." Elle rappelle aussi que "la taxe communale sur les logements inoccupés peut se révéler intéressante" - mécanisme déjà instauré à Mons - et estime qu'il appartient aux pouvoirs locaux d'assurer "un suivi continu de ces propriétaires indécents pour les amener par tous moyens à rénover leur bien".

Une vision partagée par la ville, qui a déjà saisi la justice face à des propriétaires sourds aux tentatives de médiations et de propositions d'aides, rappels et autres mises en demeure.

Emeline Berlier

“La taxe communale sur les logements inoccupés peut se révéler intéressante”



■ Les logements inoccupés et insalubres restent en ligne de mire à Mons. © PHOTO NEWS

Un jeune homme grièvement blessé après un plongeon dans une ancienne carrière : “Aucun saut ne vaut la peine de risquer sa vie”

ÉCAUSSINNES

L'accident s'est produit dans les eaux de l'ancienne carrière de Scoufflény

Le bourgmestre d'Écaussinnes a appelé à la vigilance, alors que les réseaux sociaux font miroiter des images spectaculaires en omettant les conséquences parfois dramatiques d'une

visite dans ce lieu pourtant interdit d'accès.

L'accident s'est produit lorsque la victime a sauté d'une paroi rocheuse dans les eaux de l'ancienne carrière de Scoufflény. En raison de l'accès difficile et dangereux au site, une équipe spécialisée a dû intervenir pour secourir le jeune homme dans l'eau et l'évacuer. Ce dernier a ensuite été transporté à l'hôpital.

Le terrain est privé et tant son accès que la baignade y sont interdits, a insisté Sébastien Deschamps.

“Cet accident démontre une nouvelle fois combien cette ancienne carrière est dangereuse”, a pointé le maire en énumérant les risques : parois abruptes, eaux profondes et glacées, obstacles immergés. “Malgré les avertissements, des personnes continuent de s'y introduire, souvent attirées par les ima-

ges attrayantes mais trompeuses véhiculées par les réseaux sociaux”, a-t-il poursuivi.

“Aucun saut, aucune baignade, aucune photo ne vaut la peine de risquer sa vie. Quand un site est interdit d'accès ou de baignade, l'objectif n'est pas de limiter les loisirs mais de protéger la population”, a-t-il conclu, en s'adressant particulièrement aux visiteurs venus de Flandre.

Les accidents de baignade se sont multipliés, alors que les fortes chaleurs de ces dernières semaines en Europe poussent la population à se rafraîchir dans divers points d'eau. Fin juin, deux adolescents se sont noyés dans une carrière désaffectée de Sprimont, en province de Liège. Début juillet, un jeune de 19 ans s'est noyé dans un tronçon gantois de l'Escaut interdit à la baignade.

Feu vert pour le radar-tronçon

HONNELLES

L'installation est annoncée entre septembre 2026 et juin 2027 sur l'avenue des Hauts Pays. La commune compte par ailleurs insister pour la rue Chevauchoir

Les automobilistes devront bientôt lever le pied sur l'avenue des Hauts-Pays, à Fayt-le-Franc. La Région wallonne a retenu la demande de la commune de Honnelles pour l'installation d'un radar-tronçon entre le carrefour de la Garde et le Pilon. Le dispositif figure parmi les 36 nouveaux radars-tronçons sélectionnés dans le cadre de la programmation régionale 2026-2027.

Pour le bourgmestre Matthieu Lemiez, l'arrivée de ce radar récompense plusieurs années de démarches. *“Cette décision est le fruit d'un travail de longue haleine. Après une première demande qui n'avait pas été retenue, nous avons immédiatement réintroduit le dossier. Notre persévérance a aujourd'hui porté ses fruits”,* commente le bourgmestre.

“Notre persévérance a porté ses fruits.”

Le mayor souligne également le rôle joué par les riverains, qui n'ont cessé d'alerter les autorités sur les excès de vitesse constatés sur cet axe. *“Leurs témoignages ont permis de maintenir ce dossier parmi les priorités”,* indique Matthieu Lemiez. L'installation du radar-tronçon est annoncée entre septembre 2026 et juin 2027.

En revanche, la commune devra encore patienter pour la rue Chevauchoir, à Autreppe. La demande visant à y installer un dispositif similaire n'a pas été retenue cette fois-ci. Le SPW a toutefois confirmé que le dossier pourra être réintroduit lors de la prochaine programmation, une perspective que la commune entend bien saisir.

Cette décision s'inscrit dans la politique menée par le ministre François Desquesnes pour renforcer la sécurité routière sur le réseau wallon. La Région prévoit désormais le déploiement d'environ 150 nouveaux radars permanents par an, qu'il s'agisse de radars fixes, de radars-tronçons ou de dispositifs contrôlant le franchissement des feux rouges.

Les emplacements sont déterminés sur base de critères objectifs, comme le caractère accidentogène, les excès de vitesse, la proximité de lieux sensibles ou encore l'importance du trafic.

L'objectif affiché est de faire baisser durablement la vitesse sur les axes les plus problématiques et de tendre vers la “Vision Zéro”, soit aucun décès sur les routes wallonnes d'ici 2050. Selon le dernier baromètre de la sécurité routière de l'institut Vias, 191 personnes ont perdu la vie sur les routes de Wallonie en 2025, contre 200 en 2024.

Grégoire Lalieu

Le dangereux carrefour enfin sécurisé

QUÉVY

Potelets, radar, zone à 50 km/h...

Le ministre Desquesnes détaille les mesures mises en route au carrefour des Trieux

Le carrefour formé par les rues des Trieux et de Sars, à Quévy, continue de susciter les inquiétudes. Régulièrement théâtre d'accidents, cette intersection située sur une voirie régionale, à proximité de la frontière française, fait l'objet de demandes répétées de la commune pour renforcer la sécurité. Interrogé sur le sujet par le député Maxime Daye, le ministre de la Mobilité, François Desquesnes, assure que plusieurs mesures sont désormais engagées.

Fin mai encore, un nouvel accident est venu alimenter les craintes des riverains et des autorités communales. Le bourgmestre de Quévy avait alors réclamé une nouvelle réunion avec le Service public de Wallonie, estimant que le dossier n'avancait pas assez vite. La commune plaidait notamment pour l'installation de feux tricolores afin de sécuriser cette intersection particulièrement accidentogène.

Dans sa réponse au député Maxime Daye, le ministre indique que le dossier a fait l'objet de plusieurs concertations entre les services du SPW Mobilité et Infrastructures et les autorités locales. Une réunion de la Commission provinciale de sécurité routière s'est notamment tenue en juin 2025 afin d'analyser les caractéristiques du carrefour et les données d'accidentalité.

À l'issue de ces échanges, plusieurs aménagements ont été dé-

cidés. Le premier vise à améliorer la visibilité dans le carrefour grâce à l'installation de potelets destinés à empêcher le stationnement à proximité immédiate de l'intersection. Ceux-ci doivent être placés au cours de l'été.

La limitation de vitesse a également été revue avec l'extension de la zone limitée à 50 km/h afin de rendre cette réglementation plus cohérente et plus lisible pour les automobilistes. Cette adaptation est déjà entrée en vigueur.

Autre mesure attendue: l'installation d'un radar fixe à proximité du carrefour. L'équipement est déjà en place. Son homologation est en cours, tout comme la pose de la signalisation nécessaire avant son entrée en service.

Enfin, un nouveau marquage routier adapté à la zone 50 sera réalisé durant l'été. Les bandes sonores envisagées en approche de la zone ne seront finalement pas installées, leur proximité avec les habitations ayant conduit les services régionaux à renoncer à cette option.

Le ministre précise que ces différents aménagements sont financés par les crédits ordinaires consacrés à la sécurisation du réseau routier régional. Il ajoute qu'il continuera à suivre l'évolution de la situation et n'exclut pas de nouvelles adaptations si les mesures mises en place ne permettent pas d'améliorer suffisamment la sécurité de ce carrefour.

Grégoire Lalieu



LE SAUVETAGE DE L'ADOLESCENT A NÉCESSITÉ L'INTERVENTION DES POMPIERS DU GRIMP

Ce mercredi soir, un adolescent s'est blessé en plongeant depuis une falaise dans la carrière de Scoufflény à Écaussinnes. Le groupe d'intervention en milieu périlleux a été requis. Explications...

JOHANNE TINCK

L'incident survenu mercredi soir à la carrière de Scoufflény, à Écaussinnes, a nécessité l'intervention d'une équipe bien particulière des pompiers : le GRIMP.

Pour rappel, un adolescent de 16 ans, originaire de la région d'Anvers, s'est blessé en plongeant depuis une falaise. Dans sa chute, l'ado s'est déboîté l'épaule. Il a dans un premier temps été sorti de l'eau par les membres des services de secours. Les spécialistes des interventions en milieux périlleux sont ensuite intervenus afin de le ramener en barque sur une civière de montagne. Un dénivelé important ayant été constaté, il n'était pas possible de procéder autrement. L'occasion également pour le bourgmestre de rappeler les dangers que représentent ces anciennes carrières. « Je ne sais plus ce qu'il faut faire », nous a confié le maire. « Les interdictions d'accès au site sont pourtant très bien signalées. Nous avons mené des actions de prévention, des opérations

de répression... », s'est-il exclamé.

Les premiers services de secours parvenus sur place ont rapidement réussi à le sortir de l'eau. En revanche, la configuration des lieux a nécessité l'intervention du GRIMP afin de permettre son évacuation en toute sécurité. Le GRIMP, pour Groupement de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux, rassemble des pompiers ayant suivi une formation spécifique pour intervenir dans des endroits difficiles d'accès ou présentant des risques particuliers. Ce groupement intervient « en soutien » à d'autres pompiers sur place.

UN TRAVAIL D'ÉQUIPE INTERZONE

La zone de secours Hainaut Centre précise qu'il n'existe pas d'équipe GRIMP complète de garde en permanence. Lorsqu'un appel au 112 laisse penser qu'une telle intervention sera nécessaire, le dispatch évalue la situation en fonction des informations reçues et décide d'engager ces spécialistes.

Certains peuvent déjà être de garde dans une caserne, mais d'autres sont appelés directement depuis leur domicile.

La zone collabore régulièrement avec d'autres zones de secours à cet effet, notamment Wallonie picarde, le Brabant wallon ou encore Hainaut Est, afin de disposer des effectifs nécessaires. Mercredi soir, au moins un pompier de garde à La Louvière faisait partie de l'équipe mobilisée.

MÊME DES POURSUITES PÉNALES...

Nous avons également interrogé la zone de secours sur le coût d'une telle intervention périlleuse et spécialisée étant donné que l'accès aux carrières est interdit. La réponse est claire : le déplacement du GRIMP n'est pas facturé. « C'est un service d'urgence, d'aide suite à une situation de détresse. Tout comme si l'on devait désincarcérer un conducteur qui a trop bu. Seules les ambulances sont payantes, pas nos interventions. Par contre, les appels intempestifs pourraient donner

lieu à une facturation. »

Cet accident a aussi été l'occasion, pour le bourgmestre d'Écaussinnes, de rappeler les risques liés aux anciennes carrières. Au-delà des objets immergés, souvent invisibles depuis la surface, le risque d'hydrocution reste également bien réel, même en période de fortes chaleurs. En outre, toute personne se rendant sur le site des carrières peut être verbalisée. Lors d'une opération menée le 1er mai dernier, pas moins de huit PV avaient été dressés. Tout contrevenant peut avoir à payer une amende de 350 € et même des poursuites pénales.

Les accidents de baignade se sont multipliés ces dernières semaines, alors que les fortes chaleurs de ces dernières semaines en Europe poussent la population à se rafraîchir dans divers points d'eau. Fin juin, deux adolescents se sont noyés dans une carrière désaffectée de Sprimont, en province de Liège. Début juillet, un jeune de 19 ans s'est noyé dans un tronçon gantois de l'Escaut interdit à la baignade. ■

« NOUS VOULONS LAISSER LES TOILETTES GRATUITES, MAIS CELA DEVIENT COMPLIQUÉ »

Vandalisme, incivilités, excréments laissés sur place... : la Ville de La Louvière pousse un coup de gueule après de nouvelles dégradations dans ses toilettes publiques. Malgré un coût de plus de 50.000 € par an, elle veut maintenir ce service gratuit...

JOHANNE TINCK

Le ras-le-bol est total à La Louvière. Sur les réseaux sociaux, le bourgmestre Jacques Gobert (PS) a publié un message particulièrement virulent pour dénoncer les dégradations et le manque de respect constatés dans les toilettes publiques mises gratuitement à disposition des citoyens.

« Mais franchement, ça suffit », lance-t-il d'emblée. Le bourgmestre rappelle que la Ville investit de l'argent public afin d'offrir un service accessible à tous. « Nous mobilisons nos équipes, des sociétés externes, ainsi que des moyens pour les nettoyer, les entretenir et les maintenir en bon état. Plus de 50.000 euros par an pour le nettoyage. »

Malgré ces efforts, certains usagers transforment ces installations « en dépotoirs »

ou les vandalisent. « Ce manque de respect est insupportable. Non, les agents communaux ne sont pas là pour ramasser vos excréments. Non, les toilettes publiques ne sont pas là pour être vandalisées », insiste Jacques Gobert, qui appelle chacun à respecter ces équipements publics.

AUSSEI DES DÉGRADATIONS...

L'échevin de la Propreté, Nicolas Godin (PS), confirme de son côté que les problèmes vont bien au-delà d'un simple manque de civisme. « Nos concitoyens laissent les toilettes sales, mais il n'y a pas que cela. Il y a de réels actes de vandalisme, de destruction gratuite. Nous sommes malheureusement confrontés à ce type de comportement, alors qu'à la base, la Ville a fait cela pour rendre un service aux citoyens », ex-



Jacques Gobert pousse un coup de gueule contre les incivilités dans les toilettes. © DR et DC



plique-t-il. Pourtant, la commune met les moyens afin de maintenir ces installations dans un état correct. En plus du nettoyage automatique effectué après chaque passage, l'équipe de salubrité contrôle quotidiennement les différentes toilettes publiques et fait remonter les problèmes constatés, ce qui fait partie de ses missions de base. Des nettoyages plus importants sont également réalisés régulièrement par des sociétés spécialisées. Malgré ces difficultés, la Ville souhaite conserver la gratuité de ce service, alors que certaines communes le

rendent payant. « Nous voulons continuer à mettre ce service gratuitement à la disposition du citoyen, mais cela devient compliqué », reconnaît Nicolas Godin.

L'ESPOIR D'UNE PRISE DE CONSCIENCE

Le réseau de toilettes publiques s'est d'ailleurs progressivement développé ces dernières années. De nouvelles installations ont notamment été implantées à Saint-Vaast, à Trivières, alors que l'on en trouvait déjà près de la nouvelle piscine ou encore dans le secteur de Kéramis, des emplacements choisis en fonction

des besoins identifiés. L'échevin cite notamment les toilettes situées à proximité du skatepark, qui sont moins dégradées que d'autres. « Elles sont utilisées par les jeunes qui fréquentent le skatepark et qui n'ont pas d'autre endroit où aller. »

À travers ce coup de gueule, les autorités espèrent surtout provoquer une prise de conscience. « Nous espérons vraiment que le citoyen va comprendre qu'il s'agit d'un service qui lui est rendu et qu'il est important de garder ces lieux propres et dans un état correct », conclut Nicolas Godin. ■

Le député binchois Laurent Devin veut aller plus vite que 2028

Le ministre wallon François Desquesnes a été interpellé au Parlement par Laurent Devin, député-bourgmestre de Binche, à propos du calendrier de la réforme permettant aux communes de percevoir les recettes de certains radars.

Alors que nous révélions récemment les réserves du bourgmestre de La Louvière, Jacques Gobert (PS), sur le calendrier de la future réforme wallonne des radars, le sujet s'est invité le 13 juillet en commission du Parlement wallon. Deux députés-bourgmestres, Laurent Devin (PS, Binche) et Caroline Cassart-Mailleux (MR, Ouffet), ont demandé au ministre wallon de la Mobilité, François Desquesnes (Les Engagés), où en était ce dossier très attendu par les communes.

Pour rappel, cette réforme doit permettre aux communes qui investissent dans de nouveaux radars répressifs de conserver les recettes des amendes afin de financer des investissements liés à la sécurité routière.

Laurent Devin a notamment demandé où en étaient les travaux législatifs, le développement de l'outil informatique indispensable au dispositif ainsi

que l'application informatique est toujours en cours de finalisation.

Le ministre a également insisté sur les garde-fous qui accompagneront la réforme. « Ma volonté est bien de permettre aux communes d'installer sur leur voirie des dispositifs pour lutter contre les excès de vitesse et la sécurité routière », tout en précisant que « les recettes devront être affectées à un fonds communal consacré à la sécurité routière » et que « les implantations devront être justifiées sur la base de critères objectifs. »

« PAS D'OPÉRATEURS PRIVÉS »

François Desquesnes a enfin tenu à se démarquer du modèle flamand, contesté devant la justice en raison de l'intervention d'opérateurs privés. « En Wallonie, a-t-il assuré, le contrôle des infractions, le choix des emplacements et la politique de sécurité routière resteront sous la maîtrise des autorités publiques. »

À l'issue des échanges,

que le calendrier de mise en œuvre. Caroline Cassart-Mailleux a, elle aussi, souhaité obtenir des garanties quant au respect de l'échéance annoncée de 2028.

FONDS COMMUNAL POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

En réponse, François Desquesnes a confirmé que « l'horizon de 2028 demeure l'objectif de travail pour une mise en œuvre ef-

Laurent Devin a salué une réforme qui, selon lui va dans la bonne direction. « Je pense que ça contribue à la sécurité routière au sein de nos communes ». Tout en revenant sur le calendrier : « Si le décret est bien présenté en fin d'année, qu'est-ce qui vous empêche, une fois que cela est fait, de mettre en application ? », estimant que l'échéance de 2028 pouvait interroger. ■

C. LO.

UN STUDIO D'ENREGISTREMENT POUR LES JEUNES PREND FORME À L'ESPACE BAUDOUIN V

Trois mois après son entrée en fonction comme échevine de la Jeunesse et des Sports, Sylvie Brancart dresse un premier bilan. Parmi les projets qui avancent figure la création d'un studio d'enregistrement destiné aux jeunes Brainois.

CEDRIC LOBELLE

Trois mois jour pour jour après avoir succédé à Christophe Houssiau à l'échevinat de la Jeunesse et des Sports, Sylvie Brancart (BRAINE) voit déjà plusieurs dossiers évoluer. Le plus concret concerne la création d'un studio d'enregistrement à l'espace Baudouin V 70 rue de la station, un projet réclamé par les jeunes lors des consultations citoyennes et qui entre désormais dans sa phase de réalisation. Le futur espace comprendra une salle polyvalente (qui servait de salle de réunion jusqu'à présent), destinée à accueillir différentes activités créatives notamment et à servir de lieu de rencontre pour les jeunes, ainsi qu'un studio d'enregistrement. « Le projet se concrétise vraiment matériellement », résume l'échevine.



Le nouveau studio d'enregistrement du Centre culturel. © David Claes

OUVERT À TOUS LES STYLES MUSICAUX

Le matériel est déjà en partie installé et les locaux ont récemment été rafraîchis grâce aux étudiants participant au projet Été solidaire, créant un lien entre deux initiatives du service Jeunesse. Ces travaux ont permis de donner un premier coup d'accélérateur au dossier. « Cette collaboration illustre la volonté de créer des passerelles entre les différentes initiatives et structures », explique Sylvie Brancart. L'objectif est avant tout de répondre aux attentes de la jeunesse brainoise. Le studio sera ouvert à tous les styles musicaux et artistiques, sans se limiter au rap ou au hip-hop. « Si certains équipements pourraient encore être complétés, la base est déjà présente et les jeunes ont l'air satisfaits ». Aucune date d'ouverture n'est toutefois avancée à ce stade.



Dédié prioritairement pour les jeunes. © David Claes

PLUSIEURS LIEUX PLUTÔT QU'UN SEUL

Ce nouveau projet s'inscrit dans une réflexion plus large sur la politique jeunesse de la Ville. Depuis la perte de l'agrement de la Maison des jeunes, Braine-le-Comte entend développer une offre répartie sur plusieurs sites plutôt que concentrée dans un seul bâtiment. L'ancien bâtiment de la Maison des jeunes, au Champ de la Lune, conservera ainsi un espace destiné aux jeunes. Il continuera également à accueillir d'autres utilisateurs, comme le Repair Café, qui était déjà présent et restera accessible à d'autres associations intéressées. Son futur nom n'a ce-

pendant pas encore été arrêté.

« PAR ET POUR LES JEUNES »

Depuis son arrivée, Sylvie Brancart dit avoir privilégié les rencontres avec les clubs sportifs, les mouvements de jeunesse et les différents acteurs du secteur. « Les activités déjà proposées rencontrent un beau succès, comme les créneaux sportifs hebdomadaires consacrés au basket à la Balad'Arena et au mini-foot au centre sportif, ainsi que le tournoi organisé début juillet à l'occasion du Jour Off, avec aussi des showcases d'artistes brainois et des actions de prévention. »

Pour l'échevine, ces projets ont un point commun : impliquer



”
« Au plus on implique les jeunes, au mieux ils s'approprient les projets »

Sylvie Brancart

directement les principaux intéressés. « L'idée est que les activités soient organisées par et pour les jeunes. Au plus on les implique, au mieux ils s'approprient les projets », conclut-elle, avec la volonté de poursuivre sur cette lancée dans les prochains mois. ■

Un projet de 35 appartements pourrait voir le jour en plein centre-ville

Un immeuble de 35 appartements pourrait voir le jour au cœur d'Enghien. Sébastien Vanbelle (Général'actions), échevin de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, assure que le futur bâtiment devra conserver des éléments de l'architecture existante.

AUDREY CADOR

Un important projet immobilier est en cours d'instruction à Enghien. La société louviéroise Baio Constructions a introduit une demande de permis afin de démolir un ancien hôtel de maître du XVIII^e siècle situé entre le numéro 5 de la rue du Doyen et le rempart Saint-Christophe. À sa place pourrait s'élever un immeuble de 35 appartements doté d'un parking souterrain.

Pour l'heure, aucune décision n'a encore été prise. Le

dossier est toujours entre les mains du fonctionnaire délégué de la Région wallonne, dont l'avis est contraignant. «Le collège communal n'a pas encore statué. Le dossier est actuellement sur le bureau du fonctionnaire délégué et nous ne pourrions nous prononcer qu'une fois son avis rendu», explique Sébastien Vanbelle, échevin de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (Général'actions).

DES LOGEMENTS DE DEUX ET TROIS CHAMBRES

Le projet prévoit la création

de 35 logements, essentiellement composés d'appartements de deux et trois chambres, ainsi que d'un penthouse. Selon l'échevin, il s'agira de logements spacieux. «Ce sont des appartements plutôt grands. La majorité compte deux ou trois chambres et les surfaces avoisinent généralement une centaine de mètres carrés. L'idée est de proposer des logements qualitatifs» précise-t-il.

Chaque appartement disposera également d'une place de stationnement dans un parking souterrain. Le projet prévoit en outre un élargissement du trottoir le long de la voirie.

Au-delà du volet résidentiel, la Ville souhaite surtout préserver le caractère architectural de l'ancien bâtiment. «L'ancien bâtiment est magnifique. Notre exigence minimale, qu'il y ait un accord ou un refus du permis, est de conserver des éléments de



L'échevin Vanbelle évoque un immeuble de 35 appartements. © D.R

son architecture dans le nouveau projet. C'est un point non négociable» déclare l'échevin de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Cette volonté s'explique par la localisation du site, implanté dans un centre ancien protégé. Le futur immeuble devra donc intégrer des éléments rappelant l'ancienne demeure tout en répondant aux normes actuelles. «L'objectif est vraiment de maintenir une architecture qui ressemble à celle de l'ancienne

maison, tout en l'adaptant aux contraintes d'un projet moderne», poursuit Sébastien Vanbelle.

Le projet devra encore franchir plusieurs étapes avant de pouvoir être lancé. Selon l'échevin, la décision pourrait intervenir d'ici la mi-septembre ou la fin du mois. «Le fonctionnaire délégué dispose d'un délai de 30 jours, qui peut être prolongé. Nous devrions connaître l'issue du dossier vers la mi-septembre ou la fin septembre» conclut Sébastien Vanbelle. ■



Des éléments de l'architecture de l'ancienne maison à conserver. © D.R.

DÉCLARATION FISCALE : VOICI CE QUE 115.000 CONTRIBUABLES **CONTESTENT**

Et si vous pensez que cela ne sert à rien, car l'administration fiscale a toujours le dernier mot, lisez cet article, vous serez surpris...

DIDIER SWYSEN

Vous avez des doutes quant à l'avertissement-extrait de rôle que vous a envoyé le fisc ? Envie d'introduire une réclamation ? Vous ne serez pas seul : plus de 115.000 contribuables (en moyenne) introduisent chaque année une réclamation en matière d'impôts sur le revenu (IPP), d'après les statistiques que le chef de groupe du MR à la Chambre, Benoît Piedboeuf, a obtenues du ministre des Finances, Jan Jambon (N-VA).

AMENDES

S'y ajoutent plus de 25.000 autres plaintes. Exemples : 11.929 de non-résidents, toujours pour l'IPP ; 6.338 pour l'impôt des sociétés ; plus de 3.000 pour le précompte mobilier, etc.

« En matière d'IPP, le droit fiscal belge impose au contribuable un recours administratif (la réclamation) comme condition stricte de recevabilité de tout recours judiciaire », explique le député fédéral. « Cela offre une voie

de dialogue avec le fisc et ça contribue au désengorgement des juridictions. Tant au stade administratif que judiciaire, les délais de traitement des litiges fiscaux atteignent néanmoins des niveaux préoccupants. »

Impôt des personnes physiques, TVA, précompte mobilier, impôt des sociétés...
Les plaintes sont variées

Autres chiffres livrés par le ministre, le nombre de réclamations clôturées chaque année : 179.071 en 2025 (122.761 liées à l'IPP) ou 20.000 pour des amendes liées à la TVA. En janvier de cette année, cela laissait plus de 80.000 dossiers en cours de traitement (50 % liés à l'IPP).

Vous pensez qu'une réclamation ne sert à rien, car le fisc a toujours le dernier mot, sachez qu'en 2025, parmi les dossiers traités, la taxation initialement établie par le



Plus de 115.000 contribuables contestent l'IPP. © iStock

fisc (qui avait donc donné lieu à la plainte) a été maintenue dans... 16,19 % des dossiers liés à l'IPP et dans 28,18 % des dossiers relatifs à l'impôt des sociétés. Un pourcentage qui tombe largement sous les 10 % pour le précompte mobilier... Par contre, s'il s'agissait d'une amende, le fisc s'est montré inflexible dans plus de la moitié des cas. Il faut, bien sûr, un dossier solide. « Sur un malentendu, ça peut passer », n'est pas une option...

JUSTICE FISCALE

« Il n'est pas rare que l'examen d'une réclamation prenne plus d'un an, voire

davantage », poursuit M. Piedboeuf. « Les juridictions francophones, surtout la cour d'appel de Bruxelles, font face à une hausse sensible du contentieux fiscal et à des délais moyens de plusieurs années pour statuer, en première instance comme en appel. On peut donc s'interroger sur la capacité réelle du recours administratif à contribuer à une justice fiscale plus rapide et efficiente. »

En 2025, plus de 2.800 litiges (tous dossiers confondus) se sont déplacés vers les tribunaux. L'IPP et l'impôt des sociétés étaient responsables de plus de 85 % d'entre eux. ■

Décrochages d'onduleur : la vraie compensation attendue pour la fin de l'année !

Ores évoque déjà une compensation pour les décrochages d'onduleur... alors qu'aucune loi n'a encore été votée. En Wallonie, un texte se prépare, avec une piste privilégiée.

PIERRE NIZET

C'est une bourde qui fait grincer des dents dans le secteur photovoltaïque wallon. Sur son site, Ores a publié dans sa FAQ un montant de compensation pour les propriétaires de panneaux victimes de décrochages d'onduleur... alors que la base légale n'existe toujours pas. « Il n'y a pas d'indemnité qui est en place chez ORES », insiste Régis François, consultant dans le secteur photovoltaïque en Wallonie et ex-président de BeProsumer.

Selon lui, cette page, visible depuis 2024, n'aurait jamais dû se retrouver en ligne. « Le texte de loi qui devait être adopté juste

Jusqu'à 130.000 prosumers sont potentiellement concernés

avant les élections n'est jamais passé en troisième lecture au gouvernement ». Résultat : des ménages croient pouvoir réclamer un remboursement immédiat, alors que rien n'a encore

été voté. « Dans ce secteur de l'énergie, on a besoin de tout sauf de confusion. On a vraiment besoin de clarté ».

INJUSTICE

Le texte préparé sous l'ancienne législature prévoyait une indemnité forfaitaire de 44 euros par kVA, pour autant que le client subisse des décrochages de plus de deux heures consécutives. Sur le papier, cela pouvait représenter près de 200 euros par an pour une installation de 4,5 kVA.

Mais pour Régis François, ce mécanisme était profondément injuste.

« On allait indemniser des gens qui décrochaient 3 minutes par an avec le même montant que quelqu'un qui décrochait 6 heures par jour ». Un ménage ayant perdu à peine 1 euro de production aurait pu toucher environ 200 euros. À l'inverse, « pour ceux qui décrochent trois heures par jour, et ils sont légion en période de soleil, perdent 700 à 800 euros par an, on allait gentiment donner 200 euros également ».

C'est notamment pour cette rai-

son que BeProsumer avait demandé que le texte ne soit pas avalisé. « Il s'agit tout de même



« Une installation sur trois connaît des problèmes en Wallonie »

Régis François
CONSULTANT EN PHOTOVOLTAÏQUE

d'argent public », rappelle-t-il. La nouvelle orientation semblerait désormais plus proche de ce que réclament les prosumers : un remboursement proportionnel à la perte réellement subie. « Ce que l'on voulait réellement, c'est que les personnes soient indemnisées à hauteur du préjudice subi », explique Régis François. « Ça nous paraissait quand même la base. » Concrètement, il ne serait donc plus question d'un forfait identique pour tous, mais d'un calcul tenant compte du nombre de décrochages, de leur durée et

de leur intensité. « La personne qui voudra réclamer ce type de montant devra avoir un compteur communicant, et on devra pouvoir objectiver le nombre de décrochages. »

Le texte a déjà passé une première lecture au Parlement wallon. Des échanges sont toujours en cours entre le cabinet de la ministre Cécile Neven, les gestionnaires de réseau et les représentants du secteur afin d'affiner certains points. « Normalement, ce texte devrait être avalisé avant la fin de l'année », avance Régis François.

L'enjeu est loin d'être marginal. Selon l'expert, « une installation sur trois en Wallonie » connaîtrait aujourd'hui des problèmes de sous-tension et de décrochage, soit environ 120.000 à 130.000 prosumers. Et encore, il parle d'un « chiffre noir énorme », car beaucoup de propriétaires ignorent qu'ils sont touchés.

Souvent, ils ne s'en aperçoivent qu'au moment de comparer leur production ou de voir leur facture grimper. Tous ne perdent pas les mêmes montants, mais dans les cas sévères, « on va se situer à des indemnités largement de plusieurs centaines d'euros par an ».

QUI PAIERA LA FACTURE ?

Qui paiera la facture ? Sur ce point, Régis François est catégo-

rique : « Les gestionnaires des réseaux de distribution, c'est normal, c'est un réseau qui ne suit pas. ».

Reste un point sensible : la rétroactivité. BeProsumer a demandé que les clients déjà équipés d'un compteur communicant puissent être indemnisés pour les pertes passées, puisque les données existent déjà. « À ce stade, ça a été refusé par le cabinet de la ministre Neven », précise toutefois Régis François. ■

ORES : « UN BUG DE LA PAGE DE TEST DE 2024 »

Contacté jeudi matin, un porte-parole d'Ores était étonné d'apprendre que sur le site du principal gestionnaire des réseaux de distribution, il y avait bel et bien un montant d'indemnisation en cas de décrochage d'onduleur qui était communiqué. Soit 44 € par kVA. « On ne sait pas comment cela s'est retrouvé sur notre site mais ce texte n'a évidemment pas lieu d'être », a ainsi réagi Frédéric Boogaerts. Une heure plus tard, il nous rappelait. « C'est dû visiblement à un bug de la page d'un test qui avait été réalisé en 2024 ». quinze minutes plus tard, ce texte était retiré du site. ■

P.N.

« Si vous en voyez, signalez-le » : alerte aux moustiques tigres en Belgique

Les observations en 2026 ont confirmé sa présence dans plusieurs villes flamandes, mais il survit à la saison hivernale dans au moins une ville wallonne et une autre bruxelloise.

DIDIER SWYSEN

Le moustique tigre. Le nom suffit à faire frémir puisque la « bestiole » est susceptible de transmettre des maladies virales telles que la dengue, le chikungunya ou le virus Zika, même si ce risque reste faible chez nous.

IL HIVERNE DANS 8 COMMUNES

On sait, depuis quelques années, qu'il ne faut pas descendre très loin vers le sud pour être exposé à ses piqûres. Depuis le lancement d'une opération de surveillance nationale, en 2022, sa présence a été confirmée dans 41 communes belges, surtout en Flandre, mais pas seulement.

Pis, il survit désormais à l'hiver, comme cela a déjà pu être constaté dans huit communes. Ath demeure, à ce jour, la seule commune wallonne où une population est considérée comme établie et Saint-Josse, la seule commune

bruxelloise.

Les six autres sont flamandes : Hoegaarden, Kessel-Lo, Lebbeke, Puurs-Sint-Amands, Wijnegem et Wilrijk. Cette capacité à survivre à la saison froide favorise, bien sûr, son installation durable et son expansion progressive à travers le royaume. À Bruxelles, des observations ont notamment été confirmées à Etterbeek et à Watermael-Boitsfort. Des habitants de Jette nous ont dit, il y a quelques jours, en avoir observé, mais cela n'a pas encore été scientifiquement confirmé.

Selon le dernier bilan provisoire de Sciensano, des moustiques tigres ont déjà été détectés cette année dans six communes belges : Boom, Hoegaarden, Kuurne, Merelbeke-Melle, Wijnegem et Zaventem. Kuurne rejoint pour la première fois la liste, tandis que le nombre de détectés est particulièrement élevé à Merelbeke-Melle et Hoegaar-



Un moustique porteur de maladies même si le risque reste faible. © D.R.

den. Ces données restent provisoires, la saison des moustiques étant toujours en cours.

RAYURES BLANCHES

Le moustique tigre est un petit moustique noir d'environ cinq millimètres de long. Il se reconnaît à ses rayures blanches sur le corps et les pattes, ainsi qu'à la ligne blanche qui traverse le dessus de son thorax. Contrairement aux moustiques indigènes, il pique principalement pendant la journée, avec une acti-

tivité plus importante en début de matinée et en fin d'après-midi.

Sciensano appelle les citoyens à poursuivre les signalements afin de suivre l'évolution de cette espèce invasive. Si vous pensez avoir observé un moustique tigre, vous êtes invités à le signaler sur la plateforme www.surveillance-moustiques.be, afin de permettre aux équipes de Sciensano de vérifier les observations et, si nécessaire, d'organiser des inspections de terrain. ■

RÉFORME FISCALE : CE QUI VA CHANGER CONCRÈTEMENT SUR VOTRE FICHE DE PAIE !

Relèvement de la quotité exemptée d'impôt, extension des heures supplémentaires volontaires, renforcement du bonus à l'emploi fiscal, etc. Une experte juridique chez Partena Professional passe chaque mesure au crible.



DIDIER
SWYSEN

Journaliste

La Chambre a récemment adopté la réforme fiscale (impôt des personnes physiques). L'objectif est clair : rendre le travail plus rémunérateur, en particulier pour les revenus faibles et modestes. Voilà qui va gonfler le revenu net des travailleurs, même si la plupart des dispositions n'entreront en vigueur que par étapes, entre 2026 et 2030, et attendent encore leurs arrêtés d'exécution.

L'AVIS DE L'EXPERTE

Relèvement de la quotité exemptée d'impôt, extension des heures supplémentaires volontaires, renforcement du bonus à l'emploi fiscal, suppression progressive du quotient conjugal, etc. Isabelle Calluwaerts, experte juridique chez Partena Professional, passe chaque mesure au crible.

Des salaires nets en hausse pour tout le monde ? La mesure phare consiste à relever progressivement la quotité du revenu exempté d'impôt,



Votre revenu net devrait augmenter dans les années à venir, explique Isabelle Calluwaerts, experte juridique chez Partena Professional. © Montage SI

fitera d'abord aux bas et moyens revenus. Comme leur revenu imposable est plus limité, relever la quotité exemptée pèse proportionnellement plus lourd dans leur portefeuille. Les revenus plus élevés y gagnent aussi, mais l'avantage y est proportionnellement plus faible. » Selon les simulations du cabinet du ministre des Finances,

”

2026, le régime des heures supplémentaires volontaires a été élargi : les travailleurs peuvent en prester davantage sous un traitement fiscal et social avantageux. Concrètement, 360 heures suppl' volontaires par an deviennent possibles dans tous les secteurs et, parmi celles-ci, 240 sont exonérées de cotisations ONSS et d'impôt (le brut = le net).

Dans l'horeca, on monte à 450 heures, dont 360 bénéficient du régime fiscal avantageux, un traitement justifié

Le dispositif vise surtout les salaires modestes : son montant diminue à mesure que le salaire augmente, jusqu'à disparaître (le salaire de référence mensuel brut ne doit pas dépasser 3.336,98 €). Pour les travailleurs concernés, ce renforcement, combiné à la hausse de la quotité exemptée, devrait produire une hausse sensible du net et diminuera le calcul du précompte professionnel.

Les deux dispositifs poursuivent le même but : alléger la pression fiscale sur le tra-

”

« Des heures supplémentaires plus intéressantes, c'est un levier concret, surtout dans les secteurs confrontés à des difficultés de recrutement »

Isabelle Calluwaerts
EXPERTE JURIDIQUE CHEZ PARTENA

ce qui signifie qu'une part plus importante du salaire échappera à l'impôt. La réduction progressive de la cotisation spéciale de sécurité sociale, qui remonte au gouvernement Dehaene, il y a plus de 30 ans, complétera ce mouvement.

« À salaire brut et cotisations sociales inchangés, la différence se jouera sur le précompte professionnel, qui devrait diminuer et se traduire directement par un net plus élevé. Bémol : encore faut-il que les barèmes de précompte professionnel intègrent la mesure, ce qui n'est pas le cas à ce jour. Cela devrait toutefois être corrigé dans les prochaines semaines », explique Isabelle Caluwaerts. « La réforme pro-

« La réforme profitera d'abord aux bas et moyens revenus. Comme leur revenu imposable est plus limité, relever la quotité exemptée pèsera proportionnellement plus lourd dans leur portefeuille »

Isabelle Calluwaerts
EXPERTE JURIDIQUE CHEZ PARTENA

Jan Jambon (N-VA), les gains (en 2029-2030) varieront, selon les profils et la situation familiale, allant d'environ 75 à 283 € net par mois

Les heures supplémentaires deviennent-elles plus intéressantes ? Depuis le 1^{er} avril

par les besoins spécifiques du secteur en main-d'œuvre. « C'est un levier concret, surtout dans les secteurs confrontés à des difficultés de recrutement : le travailleur voit ses efforts récompensés en net et l'employeur dispose d'un argument intéressant financièrement », précise l'experte de Partena Professional.

BONUS

Un bonus à l'emploi renforcé, mais pour qui ? Le bonus à l'emploi fiscal sera progressivement renforcé afin d'améliorer le revenu net des travailleurs aux plus faibles revenus. Il complète le bonus à l'emploi social, qui consiste en une réduction des cotisations ONSS personnelles.

vail, mais ciblent des publics différents : le bonus à l'emploi vise les salaires les plus faibles, tandis que la quotité exemptée bénéficie à un éventail plus large de travailleurs.

Les couples devront-ils revoir leur situation fiscale ?

Le quotient conjugal est progressivement supprimé (son bénéfice sera réduit de moitié d'ici à 2029). « Ce mécanisme permettait de transférer une partie des revenus d'un partenaire vers l'autre pour réduire la charge fiscale globale du ménage. Le gouvernement estime aujourd'hui qu'il peut constituer un frein à l'emploi du deuxième membre du couple », explique Isabelle Calluwaerts.

Cette mesure fera perdre plus de 1.300 € par an à un couple dont un conjoint ne travaille pas et l'autre bénéficie d'une rémunération brute de 50.000 € par an.

PENSIONNÉS

Travailler à la pension : est-ce payant ? Les revenus professionnels de certains pensionnés qui poursuivent ou reprennent une activité salariée seront soumis à une taxation distincte de 33 %, plutôt qu'au barème progressif classique. Ce taux fixe peut s'avérer plus favorable, surtout pour les pensionnés dont l'activité génère un revenu complémentaire important. Le gouvernement veut encourager les pensionnés à rester actifs. ■

POSTULER SANS CONNAÎTRE LE SALAIRE ? C'EST NON !

D'ici la fin de l'année, la Belgique doit transposer la directive européenne sur la transparence salariale. Les employeurs devront communiquer aux candidats le salaire de départ ou une fourchette salariale avant les négociations.

Selon une enquête menée par Acerta et Steps-tone auprès de plus de 1.700 Belges, un candidat sur deux estime que les entreprises ne sont pas assez transparentes sur la rémunération et les avantages proposés. Résultat : près de trois quarts des personnes interrogées souhaitent que les offres d'emploi mentionnent au minimum une fourchette salariale.

Cette information pèse même sur la décision de postuler. Plus d'un candidat sur cinq renonce à envoyer sa candidature lorsqu'aucune indication sala-

riale n'est fournie. Aujourd'hui encore, seuls 43,8 % des employeurs indiquent une fourchette de rémunération dans leurs annonces.

**Aujourd'hui, à peine 43%
des employeurs indiquent
une fourchette salariale**

Autre changement important : les recruteurs ne pourront plus demander aux candidats combien ils gagnaient dans leur emploi précédent. Pourtant, cette pratique reste fréquente.

Près d'un candidat sur trois affirme qu'on lui pose encore régulièrement cette question lors d'un entretien d'embauche.

Pour Méline Krantz, experte juridique chez Acerta, les entreprises ont tout intérêt à jouer la carte de la transparence.

« Si elles ne donnent aucune indication sur le salaire, plus d'un demandeur d'emploi sur cinq ne postule pas », souligne-t-elle.

À ses yeux, communiquer clairement la rémunération constitue donc aussi un moyen d'attirer davantage de candidats. ■



Fin! aussi de vous demander votre salaire actuel... © D.R.

La réforme des emplois APE se dessine pour le 1^{er} janvier

Créés pour soutenir l'emploi, les postes APE sont devenus indispensables au fonctionnement des communes. La Wallonie veut désormais intégrer leur financement dans le budget structurel des pouvoirs locaux dès 2027.

Le Gouvernement wallon veut tourner une page du dispositif des Aides à la Promotion de l'Emploi (APE). Derrière cette réforme technique se cache une réalité bien concrète : ces emplois, créés à l'origine pour soutenir l'emploi, sont aujourd'hui devenus indispensables au fonctionnement quotidien des communes, des CPAS et des régions communales. Ils financent une partie importante du personnel qui assure les services publics de proximité.

ESSENTIELS SUR LE TERRAIN

L'exécutif wallon a adopté en première lecture un avant-projet de décret visant à intégrer les moyens APE dans le financement structurel des pouvoirs locaux. L'objectif est de sim-

plifier un système devenu complexe, tout en garantissant la poursuite du financement des emplois concernés. Deux nouvelles dotations seront créées au sein du Fonds des communes afin d'assurer un financement plus stable, plus lisible et plus prévisible. Pour les communes de moins de 50.000 habitants, 85 % de la dotation restera fixe, tandis que 15 % seront répartis selon des critères comme la population, le nombre d'agents contractuels ou le revenu moyen des habitants. Les communes les moins favorisées bénéficieront d'un soutien renforcé.

La réforme prévoit également de pérenniser les moyens consacrés à plusieurs services essentiels, comme les crèches, les maisons de repos ou les services d'aide aux familles et aux aînés. Une période de transition de trois ans accompagnera cette évolution, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2027. ■

LE SOIR

Vigilance en Wallonie et à Bruxelles face à la sécheresse

En Wallonie, le niveau des cours d'eau navigables est jugé préoccupant. A Bruxelles, on a activé la phase de vigilance et on demande à la population d'éviter les usages non indispensables de l'eau.

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

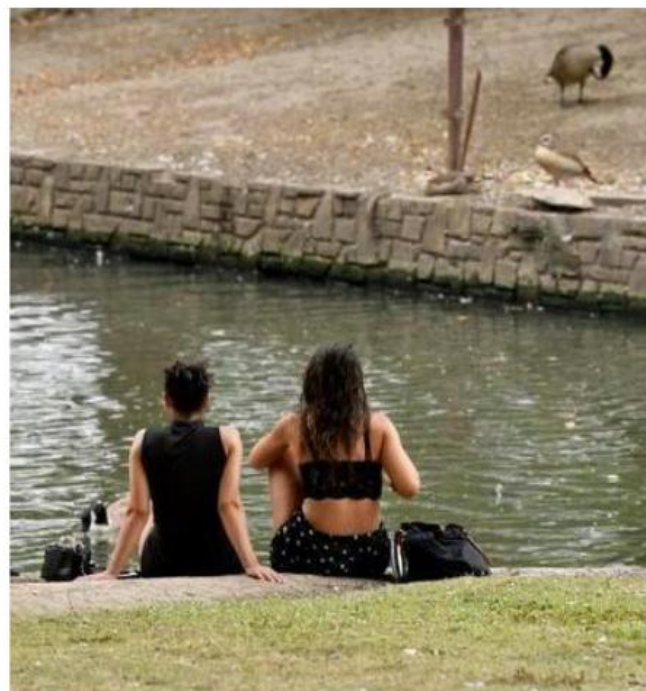
La couleur roussie des pelouses parle d'elle-même. La sécheresse s'installe en Belgique. Entre le 1^{er} et le 22 juillet, il a plu seulement 1,4 l/m². « C'est la séquence la plus sèche jamais enregistrée pour cette période-là », commente Pascal Mormal, météorologue à l'Institut royal météorologique (IRM). En réalité, à part les gros orages de la nuit du 27 au 28 juin qui ont apporté beaucoup d'eau, il a très peu plu depuis la mi-juin. On annonce certes des précipitations ce dimanche – de l'ordre de 5 à 15 l/m² –, mais elles ne permettront pas de résorber la sécheresse car la semaine suivante s'annonce à nouveau très aride. L'IRM prévoit des températures de l'ordre de 30 °C à partir de mercredi. La sécheresse devrait se prolonger jusqu'au début août au minimum. Juillet ne sera sans doute pas le mois le plus sec de l'histoire belge, mais avec une moyenne attendue de 15 l/m², il sera très, très loin de la normale saisonnière qui est de 76,9 l/m².

Les Régions suivent de près la situation. Ce mercredi, la cellule sécheresse

de la Région wallonne s'est à nouveau réunie pour faire le point. La situation a été jugée « préoccupante » pour les cours d'eau navigables. « Les débits atteignent des valeurs très basses pour la saison ; certains sont sous les valeurs minimales », expliquent les experts. « Seule la Haute-Meuse a bénéficié des précipitations récentes en France, atténuant la baisse des débits. » La situation devient aussi délicate pour les cours d'eau non navigables, en particulier pour les petits affluents. Idem pour les nappes aquifères qui présentent des niveaux « généralement inférieurs aux normales de saison ».

Des restrictions dans sept communes

La situation des barrages-réservoirs est, elle, sous contrôle. Aussi bien le barrage de la Gileppe que celui de La Vesdre disposent encore d'une réserve. La situation est plus critique pour le barrage de Nisramont (nettement plus petit que les deux autres) où on approche des niveaux de 2022 qui avaient été particulièrement bas. Conséquence directe : les communes qui sont desservies en eau



potable par ce barrage (Bastogne, La Roche-en-Ardenne, Houffalize, Vaux-sur-Sûre, Wellin, Rendeux, Sainte-Ode, Marche-en-Famenne, Tellin, Fauvillers, Martelange) sont placées sous surveillance par la SWDE (Société wallonne des eaux). Une étape préalable à d'éventuelles mesures de restriction si la situation ne s'améliore pas. A ce jour, sept communes ont pris des arrêtés de restriction d'usage de l'eau (Bouillon, Lé-

Du 1^{er} au 22 juillet, il a plu seulement 1,4 l/m². © REUTERS.

glise, Manhay, Rochefort, Saint-Hubert, Trois-Ponts et Vresse-sur-Semois). Ce sont trois de plus que lors de la dernière réunion de la cellule sécheresse, le 14 juillet dernier.

Concernant les incendies, les nouvelles sont plus rassurantes. On est entré dans « une phase de temporisation ». Dans les milieux ouverts, le risque est jugé « modéré » et dans les milieux forestiers, « il sera faible dans les prochains jours dans la plupart des provinces ».

Phase de vigilance activée à Bruxelles

A Bruxelles, la cellule régionale sécheresse pilotée par Bruxelles Environnement s'est également réunie. Il a été décidé d'activer le niveau jaune, à savoir la phase de vigilance. Ce niveau signifie que certaines mesures seront mises en place par les autorités. Les gardes forestiers et gardiens de parc vont redoubler de vigilance face au risque d'incendie ; la prolifération de cyanobactéries dans certains étangs régionaux va être surveillée pour éviter une surmortalité de poissons ; le port de Bruxelles va, comme en Flandre et en Wallonie, procéder au regroupement des bateaux qui franchissent les écluses afin de préserver les niveaux d'eau.

Vivaqua indique qu'il n'y a pour l'instant aucune menace pour la distribution d'eau, mais il est demandé aux habitants de ne pas gaspiller et d'éviter des usages non indispensables comme le lavage des voitures, le remplissage des piscines, l'arrosage des pelouses...

La Libre BELGIQUE

“Le monde agricole est dans une période de grand stress”

■ Daniel Coulonval, président de la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA) préface la Foire de Libramont.

La Foire de Libramont ouvrira ses portes ce vendredi, une nouvelle fois dans un contexte difficile pour le monde agricole, qui n'en finit plus de devoir affronter des crises, qu'il s'agisse du réchauffement climatique qui s'est rappelé à tous ces dernières semaines, mais aussi les hausses des coûts de l'énergie ou encore des engrais sans oublier la volatilité des prix. Pas de quoi faire la fête le cœur léger.

“Le monde agricole est dans une période de grand stress, explique Daniel Coulonval, président de la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA). Il y a un pessimisme général parmi mes collègues agriculteurs que je rencontre. Il n'y a personne qui trouve un peu de joie dans un système où finalement tout est dégradé.”

Il y a bien entendu le changement climatique, qui touche de plein fouet le secteur. “Tout est desséché, tout est mort. Dans les prairies, l'herbe est partie. Quand elle n'a pas été mangée par les vaches, elle a été mangée par le soleil. Cela veut dire que l'on va entamer des stocks prévus pour l'hiver, ce qui aura un impact sur les coûts. C'est aussi la surmortalité des animaux et des cultures qui ne se développent plus sans oublier des tracteurs et des moissonneuses qui prennent feu.”

Ce réchauffement climatique est une réalité à laquelle le monde agricole doit s'adapter. Il en est le premier conscient. Cela ne va pas forcément de soi. “Nos concurrents directs, les pays du Sud ou du Mercosur, ce sont des personnes qui ont 30 ans d'expérience d'avance par rapport à l'adaptation que nous n'avons pas encore réalisée. Ils bénéficient aussi d'un modèle concurrentiel et de conditions sociales complètement différentes.”

Surtout, estime Daniel Coulonval, les inconnues sont multiples. “Comment va-t-on réaliser ce chantier d'adaptation ? Il faut un cadre clair, des plans d'investissement, des logiques sanitaires, des formations pour les agriculteurs, notamment sur l'usage de l'eau. Comment notre société va-t-elle contribuer au maintien de son agriculture dans ces conditions-là ? C'est un vrai sujet.”

La problématique de la relève

Le maintien de l'agriculture passe aussi par un taux de transmission correcte. Plusieurs milliers d'agriculteurs wallons vont cesser leurs activités dans les dix années à venir. Il faut qu'il y ait une relève. C'est loin d'être acquis. “Les fermes ne se transmettent pas parce

“Un agriculteur ne peut quand même pas être agriculteur sans terre.”



Daniel Coulonval
Président de la FWA

GOLINVAUX MATHIEU

que l'agriculture ne va pas bien. C'est aussi simple que ça", résume Daniel Coulonval. "Un jeune qui a 25 ans aujourd'hui, qui a un cursus scolaire agricole normal, avec des compétences normales, il doit se poser mille questions avant de s'engager dans une profession aussi fragile économiquement et soumise à toutes sortes de volatilités pour lesquelles il n'a aucune maîtrise".

C'est notamment les hausses soudaines des intrants ou encore l'évolution erratique de prix de vente. Le président de la Fwa cite l'exemple du bœuf, dont le prix à la sortie de la ferme a baissé de 20 % depuis le début de l'année.

"L'embellie n'a duré que de janvier à mai. Et puis, il y a eu 70 000 tonnes de bœuf importées par le Mercosur. Et paf, directement, cela a fait chuter le prix du marché". Une météo printanière peu propice aux barbecues, le budget des ménages sous tension ont détourné les consommateurs d'une viande plus chère que le porc ou le poulet.

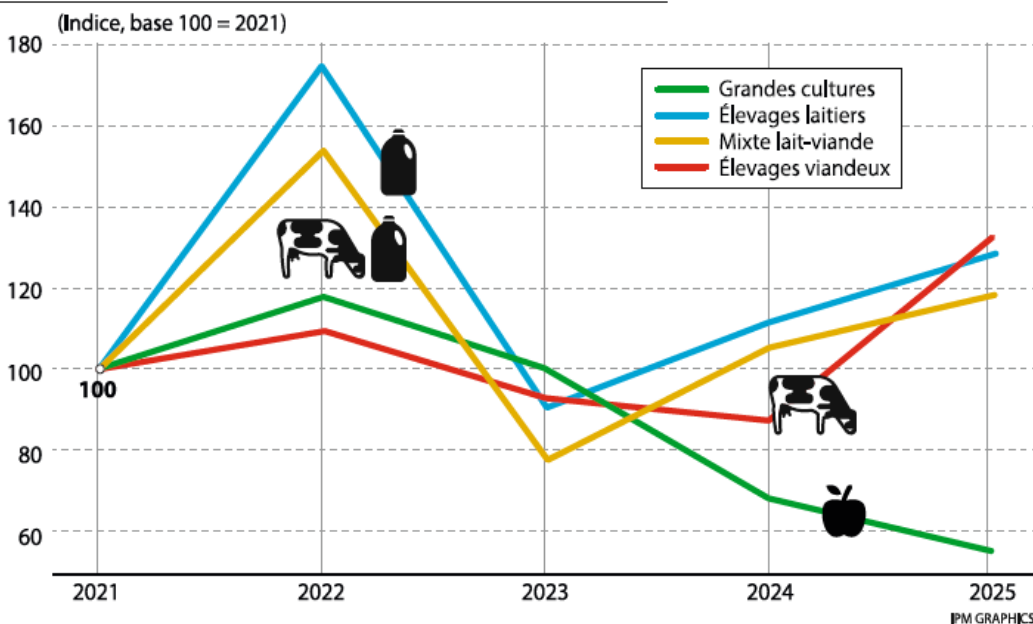
La problématique du foncier

Les jeunes exploitations sont justement les plus sensibles à ces mouvements, surtout quand elles connaissent un niveau d'investissement important. "Tous ces éléments font que le renouvellement de génération est plombé dans le cadre actuel. À cela vient s'ajouter toutes les problématiques sur la gestion du foncier".

Le foncier, c'est l'autre grosse pierre d'achoppement du monde agricole. Quel en est l'enjeu ? Trop de propriétaires de terres agricoles ne veulent pas ou plus en louer. Dans les faits, quelque 60 % des terres agricoles n'appartiennent pas à des agriculteurs mais à des tiers. "Les détenteurs de la terre ne veulent plus mettre leur patrimoine à disposition des agriculteurs dans les conditions actuelles du bail à ferme", trop contraignantes pour les propriétaires.

La ministre wallonne de l'Agriculture, Anne-Catherine Dalcq (MR), planche sur le dossier, complexe. "Les évolutions du bail à ferme qu'on a connues n'ont pas permis de trouver un point d'équilibre entre les locataires et les propriétaires sur la mise effective à disposition aux agriculteurs. Et c'est un vrai problème, parce que c'est là que le renouvellement de génération se joue. Un agriculteur ne peut quand même pas être agriculteur sans terre. Nous sommes donc à la croisée des chemins."

ÉVOLUTION DU REVENU AGRICOLE PAR ORIENTATION



L'effet ciseau sur les revenus agricoles

La Fédération wallonne de l'agriculture (Fwa) n'arrive pas les mains vides à Libramont. Le centre de gestion FWAGestion s'est penché sur les comptabilités d'entités agricoles sur la période 2021-2025 afin de mieux en cerner les forces et faiblesses, tout en soulignant que l'échantillon ne représente pas forcément l'ensemble du secteur.

"C'est une période extrêmement instable, où les tendances moyennes cachent des trajectoires très différentes selon le type d'exploitation", note Laura Lahon, conseillère, en s'intéressant aux coûts et aux revenus.

Comment ont évolué les revenus ? "Les élevages laitiers et les exploitations mixtes ont

teur paie donc plus cher pour produire et vend moins cher pour écouler sa récolte".

L'effet ciseau est moindre pour les betteraves et les pommes de terre. Le lait, quant à lui, a connu une meilleure fortune. "Après le choc de 2022, les charges redescendent progressivement à leur niveau de départ, tandis que le prix se maintient au-dessus de celui de 2021, ce qui explique une bonne part du redressement du revenu laitier en fin de période. Une embellie qui ne s'est toutefois pas prolongée en 2026".

Autre point intéressant, l'élevage viandeux. "Il bénéficie d'une tension plus favorable entre charges et prix : les charges restent relativement stables sur toute la période, tandis que

Quelle stratégie à 10 ans ?

Les chemins des agriculteurs et des politiques wallons, membres du gouvernement en tête, vont comme chaque année se croiser à Libramont. Qu'aimerait entendre le président de la Fwa ? *"J'aimerais savoir quel est leur plan stratégique pour les dix prochaines années, pour que le modèle agricole puisse à la fois se transmettre, qu'on ait un renouvellement de génération et qu'on ait une agriculture qui reste viable"*, souligne-t-il.

"Quand on dit que l'agriculture, cela va être la mort annoncée si on ne fait rien, tout le monde regarde les chaussettes. C'est ça notre problème. Les mandats court terme des hommes politiques et de mandats peut-être éloignés de connaissances de terrain font qu'aujourd'hui on avance pas à pas avec parfois trois pas en avant et cinq pas en arrière. C'est un petit peu la critique que je pose aujourd'hui d'un vrai problème de société par rapport à notre agriculture."

Dans ce monde qui change, les agriculteurs peuvent aussi adapter l'approche de leur profession. *"Je crois beaucoup à la structuration des filières. Une filière, quand elle est coconstruite, quand elle est durable, quand elle repose sur des principes de transparence et de collégialité dans les décisions, c'est quelque chose de très fort pour l'agriculteur. Les coopératives sont des bons modèles. Peut-être que les agriculteurs ont été trop individualistes, qu'ils se sont trop reposés sur leurs capacités propres et ne se sont pas impliqués dans la valorisation de leurs produits. Là aussi, il y a un monde qui doit changer."*

Patrick Dath-Delcambe

connu un pic important en 2022, porté par la remontée du prix du lait, avant un retour de bâton net en 2023. Les grandes cultures, elles, ont plutôt bien traversé 2022 et 2023, mais s'effondrent ensuite: leur revenu recule fortement en 2024 et 2025, loin sous leur niveau de départ. L'élevage viandeux, longtemps à la traîne, redresse la tête en 2025. Ces trajectoires ne sont pas de simples "hauts et bas" aléatoires: elles s'expliquent largement par ce qui se passe sur les prix et sur les charges, et c'est là que le bât blesse".

Aucune production n'est protégée

L'étude évoque le froment, les betteraves ou encore les pommes de terre. L'exemple du froment illustre bien la difficulté du monde agricole, soumis à des vents contraires. *"Les coûts de production et les prix de vente ont évolué en sens inverse tout au long de la période, créant ce que les économistes appellent un effet ciseau. Les charges bondissent d'environ un tiers dès 2022 sous l'effet de la crise énergétique et restent ensuite durablement élevées. À l'inverse, le prix du froment recule année après année pour atteindre, en 2025, un niveau inférieur de plus de 40 % à celui de 2021. Le produc-*

les prix de vente progressent, avec une accélération marquée en 2025 (+ 35 % environ par rapport à 2021). Ce mouvement ne doit toutefois pas masquer une réalité plus structurelle: sur l'ensemble de la période, l'élevage viandeux demeure l'orientation la moins rentable du panel".

Et Laura Lahon de résumer la problématique: *"aucune production n'est protégée par nature: charges et prix sont tous deux fixés sur des marchés mondiaux sur lesquels le producteur n'a, individuellement, aucune prise. Le sens du ciseau, favorable ou défavorable, dépend donc simplement de la façon dont ces deux marchés évoluent l'un par rapport à l'autre à un moment donné".*

Avec quelles conséquences ? Un recul de 10 % des prix de vente entraîne une baisse de l'excédent brut d'exploitation (EBE) comprise entre 18 et 30 %. La même hausse pour les coûts est moins douloureuse, avec un impact négatif de 6 à 16 % sur ce même EBE. *"Si les mécanismes de protection du revenu se concentrent principalement sur les prix, ce n'est donc pas un choix arbitraire: c'est là que se situe structurellement la principale source de risque pour les exploitations agricoles"*.

P.D.-D.

Un recul de 10 %
des prix de vente
entraîne une baisse
de l'excédent brut
d'exploitation (EBE)
comprise
entre 18 et 30 %.

